

Date de dépôt: 21 mars 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives

Rapport de M. Alain Etienne

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 9 mars 2006, la commission a décidé de nommer un nouveau rapporteur après avoir à plusieurs reprises rappelé au premier commissaire désigné de rendre son rapport.

Introduction

C'est lors de sa séance du 19 juin 2003, présidée par M. John Dupraz, que notre commission a étudié ce rapport divers. M. Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du DIAE, a participé aux travaux de la commission, assisté de M. Alexandre Wisard, chef de service au Service cantonal du Programme de renaturation des cours d'eau et des rives.

Présentation par le département et discussion de la commission

M. Wisard procède à la présentation du programme de renaturation des cours d'eau. Il rappelle qu'un programme d'assainissement avait été lancé en 1958 et s'était terminé en 1975, lorsque 99 % de la population avait pu être raccordée au réseau des eaux usées. Malgré ces mesures, on s'est rendu compte à la fin des années 80 que la santé des cours d'eau était mauvaise, ce

qui a été signalé par diverses pétitions émanant d'associations de défense de la nature. En 1993, l'administration reconnaît, par un rapport, que le bilan est mauvais.

En 1997, le parlement modifie la loi cantonale sur les eaux, en instituant un programme de renaturation des cours d'eau, qui sera financé par un fonds cantonal. Le premier programme, terminé en 2001, a fait l'objet d'un bilan (une brochure est distribuée). Le but était d'assurer une bonne qualité physico-chimique et biologique de l'eau. Son coût est de 5,5 à 6 millions de F par an. Ce fonds est alimenté par les redevances hydrauliques, la taxe de pompage et des subventions fédérales. Il prend en charge le fonctionnement du service, couvre les coûts des travaux nécessaires, y compris les études préalables et l'information au public. M. Wisard tient à relever que ses homologues cantonaux qui ne bénéficient pas d'un tel fonds rencontrent des difficultés pour leurs projets. Il poursuit en présentant les principaux aménagements qui ont fait l'objet d'un projet de loi. La renaturation des teppes de Verbois (ancienne gravière) a été terminée en 2000, pour un coût de 5 millions de F. La subvention fédérale a couvert le 60 % des coûts. Les graviers ont pu être vendus.

M. Cramer ajoute que l'opération a été sponsorisée par Firmenich par un don de 300 000 F, qui a permis de compléter les étangs à côté de l'estuaire. Il note que cette affaire a été bien conduite, puisque seulement 1 million de F est à charge du contribuable. M. Wisard aborde ensuite le rétablissement d'une dynamique alluviale dans la zone humide de Sauverny, selon un contrat de prestation avec l'agriculteur propriétaire de la parcelle. Le coût est de 1,6 millions de F. Parallèlement, on a créé des frayères à truites dans le canal de la Versoix. Un crédit de 9,5 millions de F a été alloué en 1998 à la renaturation de la Seymaz. Une zone humide a été créée à Rouëlbeau sur le site des anciens marais de la Seymaz. Des parcelles ont été rachetées. M. Cramer ajoute que des économies seront réalisées par rapport au budget initial, car on a renoncé à faire certaines plantations qui étaient prévues, et le remaniement parcellaire n'a pas abouti en raison du manque d'intérêt des propriétaires. Il signale en outre que l'Etat a reçu une parcelle en don par une famille. M. Wisard poursuit en indiquant que, en août 2001, 5,4 millions de F ont été alloués à la renaturation de l'Aire, un avant-projet est en cours d'étude. Un nouveau projet de loi sera proposé.

Une commissaire (S) demande ce qu'il est de l'étiage de l'Aire, ainsi que de la qualité de l'eau. M. Wisard note une amélioration spectaculaire au niveau bactériologique uniquement, des progrès sont nécessaires au niveau biologique et physico-chimique. Il y a de nouveau des truites dans l'Aire. Il y avait deux stations d'épuration qui déversaient leurs eaux chargées de matière

organique, ce n'est plus le cas. Par contre, il existe encore des écoulements non conformes. Quant à l'étiage, un apport pendant les mois où il est insuffisant pourrait être effectué par une pompe existante sur France, des négociations sont en cours.

M. Wisard poursuit en abordant le dernier projet de loi, d'un montant de 9,9 millions de F pour la Seymaz, il s'agit non plus d'études mais des travaux de renaturation du tronçon Chambet-Touvière, qui inclut les marais de Sionnet. Plus de 2 km de canalisations seront supprimés d'ici 2004. Il termine par quelques exemples de travaux de moindre envergure et moins coûteux, qui permettent toutefois des améliorations locales. A l'Allondon, il faut enlever des gabions, aménager des passes à poissons, améliorer la qualité des eaux par le raccordement de deux STEP françaises (Prévessin, Saint-Genis) sur Genève, à l'horizon 2005. Des petits travaux, pour un montant de 5000 F, seront réalisés en collaboration avec Réalise aux Nant de Pralie et au Nant du Pré-Fleuri.

Il conclut en rappelant que les deux projets majeurs sont ceux de la Seymaz et de l'Aire. Pour ce dernier projet, des crédits seront demandés. La tendance est à s'occuper de la sécurité des personnes lors des crues, en raison de l'évolution des débits et de la densification des constructions (imperméabilisation des sols). Il s'agit de résoudre le problème en donnant plus d'espace au cours d'eau. Le président remarque qu'il faut arrêter l'eau en amont et non en aval. A Lully, il s'est créé des poches d'eau, qui ont passé par-dessus le chemin. Pour éviter ce phénomène, à Sorral un champ a été utilisé comme bassin de rétention, en accord avec le propriétaire. M. Wisard répond que cela concerne les eaux pluviales, et non les crues de la rivière dont il était question. Les eaux pluviales sont de compétence communale, toutefois son service a proposé un aménagement à cet effet. Le président indique que sur le territoire français des bassins de rétention pourraient être réalisés. M. Wisard répond que c'est prévu, mais ça ne couvrira pas les besoins.

M. Wisard poursuit en indiquant que le but à atteindre est de pouvoir contenir les crues centennales, alors qu'actuellement les aménagements sont prévus pour faire face aux crues trentennales. Il indique qu'une zone de danger moyen existe à Versoix, à l'amont immédiat de la route Suisse. Le canal ne suffira pas à contenir le débit en cas de pluies importantes. Un projet de loi pour la renaturation sera déposé, pour un montant de 2,8 millions de F.

Un autre danger potentiel est représenté par les canalisations du Creuson, affluent de la Versoix à la Bâtie, qui en sera débarrassé cet été. La rivière présente un danger lorsqu'elle passe sous la route de Sauvigny, elle doit pouvoir s'étaler. La sécurité et la diversité biologique s'en trouveront

améliorées. Il proposera une visite sur place le moment venu. Il note qu'il faut également travailler sur les petits cours d'eaux, pas seulement sur les rivières.

Le Nant de Couchefatte circule actuellement en grande partie sous tuyaux, dans sa partie libre il abrite la dernière population d'écrevisses à pattes blanches du canton. La reconnexion biologique au Rhône est envisagée, une séance publique avec les propriétaires est prévue à Chancy. Pour l'instant, ce projet ne rencontre aucune opposition.

Le Nant de Goy avait fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2003. L'objectif était la reconnexion biologique au Rhône, l'amélioration de la sécurité pour Aire-la-Ville, l'augmentation de la diversité biologique. A nouveau, le projet fera l'objet d'une concertation avec tous les partenaires.

Des mesures de compensations ont été imposées aux SIG pour leurs 3 exploitations hydroélectriques le long du Rhône.

Pour le Rhône, il est prévu la mise en réseau de divers sites, comme le Moulin de Vert, les teppes de Verbois, le vallon de l'Allondon. Cela permettrait d'envisager la réintroduction de la loutre. La mise en réseau des étangs est aussi envisagée. Une classification d'après leur qualité et leur intérêt a été réalisée par l'équipe du professeur Lachavanne. Le site le plus intéressant est celui des teppes de Verbois, suivi par le Moulin de Vert. Cette classification permettra de savoir quelles sont les caractéristiques propres aux étangs de qualité, et tenter d'améliorer les autres. En ce qui concerne le maillage, la carte réalisée permet de mettre en évidence des zones qui sont privées d'étangs, où il conviendrait d'en créer pour établir un réseau, comme à Dardagny, au pays de Gex, à Cologny, à Vandœuvres, à Veyrier, etc. Cette approche nécessite la collaboration des communes.

Une approche transfrontalière est indispensable, Genève est associée à cinq contrats de rivières avec la France voisine, comme, par exemple, l'assainissement de l'Arve. Le contrat avec le Pays de Gex sera signé cette année, il sera défendu à Paris en septembre. Les autres contrats concernent le Foron et l'Hermance. M. Wisard conclut en estimant que 15 ans de travaux sont encore nécessaires pour réaliser l'ensemble de ce programme, le coût global estimé est de 80 millions. Il rappelle que ce montant représente 80 m d'autoroute de contournement.

M. Cramer met l'accent sur l'engagement des personnes qui travaillent sur ces programmes, qui font le maximum avec les ressources mises à leur disposition. Il relève que chaque réalisation demande beaucoup de concertation avec les partenaires, ce qui représente un immense travail, auquel il rend hommage.

Un commissaire (PDC) demande pourquoi il a fallu procéder à autant d'abattages d'arbres au bord de la Drize, actuellement le terrain est envahi de ronces. M. Wisard indique qu'il faut parfois donner de la lumière autour de la rivière pour permettre la renaturation. Les souches qui protègent la berge ont été gardées. Il n'a pas été procédé à une plantation, il faut attendre la régénération naturelle. Il est normal qu'une végétation spontanée apparaisse dans un premier temps (ronces), l'entretien interviendra plus tard pour favoriser les jeunes arbres. M. Cramer ajoute que des réactions très vives ont lieu lorsque des arbres sont abattus. Par contre, les mêmes personnes s'en félicitent lorsqu'elles voient la végétation repartir un an plus tard. Il rappelle en outre que la renaturation n'est pas forcément liée aux zones agricoles, certains projets sont en zone constructible ou en zone forêt.

Un commissaire (S) dit être impressionné par la masse de travail réalisé. Il demande au PDC, qui a demandé le renvoi du rapport en commission, quelles étaient les questions qu'il souhaitait poser.

Un commissaire (L) demande combien d'hectares de terrain agricole sont perdus en raison de la renaturation des étangs et des rivières. M. Wisard répond que pour la Seymaz, il s'agit d'environ 5 ha. Il ne peut répondre pour tous les projets. Il rappelle que des compensations sont versées au propriétaire pour l'entretien des zones naturelles. Une étude d'impact est réalisée pour chaque projet, on essaye de minimiser l'emprise sur sol agricole, voire de le compenser lorsque c'est possible. Le Président note que la situation des paysans est de toute manière mauvaise, et que les compensations pour l'entretien de friches ne représentent pas une perte économique.

En réponse à la question sur le renvoi en commission, un commissaire (PDC) rappelle qu'un député de son parti avait exprimé des craintes financières. Le commissaire libéral s'inquiète essentiellement des hectares perdus pour l'agriculture et souhaite qu'ils soient chiffrés. M. Cramer précise le point de vue du département, qui a le devoir de renaturer les cours d'eau et de défendre l'agriculture. De son point de vue, que les surfaces agricoles soient affectées à une route ou à la renaturation de cours d'eaux, c'est la même chose. Des compensations doivent être envisagées, soit en affectant à l'agriculture une zone équivalente, soit en prévoyant des compensations qualitatives. Les compensations qualitatives consistent à donner un plus à l'agriculture pour compenser ce qui a été enlevé. A la Seymaz, il était prévu d'injecter 3 millions de F dans une opération d'amélioration foncière, les agriculteurs n'en ont pas voulu. Une autre compensation consiste à augmenter le drainage. Le bassin versant est étendu, le drainage est insuffisant, il faut constituer des lieux de rétention. Ce projet, qui permet une

amélioration régionale, est actuellement bloqué par les propriétaires des parcelles qui pourraient servir pour la rétention. Dans tous les cas, le département a injecté les ressources nécessaires pour les compensations. A la plaine de l'Aire, les discussions avec les maraîchers sont orientées sur la façon dont on peut aménager les zones de serres. Ce sont des projets en discussion, dont les bénéficiaires seront les maraîchers. Il termine en distinguant nettement la plus-value agricole, qui bénéficie aux seuls agriculteurs de la plus-value environnementale apportée par ces projets. Le département se soucie des deux.

Une commissaire (Ve) rappelle que les zones humides sont classées par une convention fédérale. M. Wisard répond que cela concerne le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage. Il peut toutefois signaler qu'à ce niveau, Genève réalise plus que ce qui est demandé.

Un commissaire (PDC) demande si des limites sont imposées aux rivières lorsqu'il est question de les laisser divaguer. M. Wisard précise que des cordons de verdure tracent les limites dans lesquels les cours d'eau peuvent se déplacer librement. Ils sont établis pour interdire les conflits avec des constructions. La rivière ne s'étale pas, elle change son lit de place, en le creusant naturellement.

Un commissaire (L) regrette le manque de respect des utilisateurs qui laissent leurs déchets sur place. Il demande comment on peut former les jeunes au respect de l'environnement et du travail effectué. M. Wisard rappelle que l'information est distribuée dans toutes les écoles, des brochures didactiques ont été réalisées. La surveillance incombe aux gardes des forêts du service de la nature. Les dégâts aux sites varient en fonction de ceux-ci et non en fonction de la fréquentation. Par exemple, aux teppes de Versoix, quatre cabanes ont été construites par les apprentis et elles sont en bon état, alors qu'elles sont très fréquentées. Par contre, à l'Allondon, le public se baigne, laisse les chiens libres, pique-nique. Il faut rappeler que le pic-nic est toléré, mais il faut apporter un gril et ne pas faire de feu. Il est prévu d'augmenter l'information, d'installer des panneaux pour que les gens comprennent qu'ils sont dans un site protégé. Les gardes sont actuellement très occupés par la chasse aux sangliers. Ils auront le mandat d'intervenir dans les deux ans. M. Cramer indique que l'information et la répression vont de pair. Si aux teppes de Versoix les consignes sont respectées, c'est parce que des panneaux explicatifs indiquent qu'une amende de 60 000 F peut être exigée. Dans les écoles primaires, l'information est complétée par des programmes pédagogiques sur l'eau, auxquels les enfants participent activement. Au niveau de la répression, il rappelle que le service des gardes de l'environnement ne pouvait plus assumer les tâches de police.

L'encadrement a été revu, actuellement le service comprend 13 postes, les gardes portent des uniformes, on leur a fourni des véhicules, on a créé un esprit de corps de police. Il pense que d'ici un an ou deux le service sera prêt à sanctionner.

Un commissaire (S) remercie M. Cramer pour ses explications très claires sur les compensations écologiques. Il demande à M. Wisard quelles sont les modifications apportées au projet de l'Aire. Il demande ce qu'il en est du projet de l'Eaumorte. Il demande à M. Cramer si les ressources en personnel des gardes forestiers sont suffisantes pour le travail demandé. M. Wisard répond pour le projet de l'Aire, la suppression du dépotoir à l'amont du pont de Certoux a été abandonnée, il doit être maintenu pour des raisons de sécurité. Il était prévu de casser le canal, mais cela pose des problèmes d'alimentation de la nappe phréatique. Les emprises agricoles sont passées de 200 à 80 m. Il y a donc une petite réduction des objectifs biologiques, toutefois il s'agit encore d'un bon projet. M. Cramer répond que les effectifs des gardes forestiers ont été augmentés, d'autre part on a engagé deux gardes de port qui pourront être affectés à d'autres tâches en hiver. Leur nombre n'est pas suffisant, et il faut par conséquent établir des priorités, par exemple la chasse au sanglier cette année, qui prendra probablement moins de temps l'année prochaine. M. Wisard répond que le projet de l'Eaumorte a été discuté avec le maire de Laconnex, la réflexion est en cours à la commune. L'institut d'architecture propose cet aménagement comme sujet d'étude, peut-être qu'un projet pourra être utilisé.

Un commissaire (PDC) demande quelles sont les règles de fréquentation des zones de rivières par rapport au VTT, aux cavaliers et au sport motorisé. M. Cramer répond que la loi sur les forêts prévoit des zones de loisirs, de circulation, etc. Il ne s'agit pas d'interdire l'accès aux zones que l'on veut protéger, mais plutôt d'aménager les endroits qui doivent rester accessibles pour canaliser le public, tout en laissant les endroits à protéger tels quels, ce qui en décourage l'accès. Il rappelle qu'une loi sur les chiens est en passe d'être votée. Il rappelle également que le canton a vu sa population notablement augmenter, il est logique que la fréquentation des zones vertes augmente également. M. Wisard répond à la question sur le sport motorisé, le terrain de moto de Verbois a été supprimé mais non compensé, celui de Rouëlbeau non plus. M. Cramer indique qu'en raison de la densification de la population, l'existence sur le canton de terrains de motocross ne pourra pas être garantie.

Vote final

Le président propose que la commission prenne acte de ce rapport, ce qu'il met aux voix. Cette proposition est acceptée par 11 oui (1 AdG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 L, 1 R, 1 UDC) et 1 non (1 L). Un rapport de minorité est annoncé par le commissaire libéral ayant voté contre.

Conformément au vote de la commission, je vous prie, Mesdames et messieurs les députés, de prendre acte de ce rapport.

Remarque : Lors d'une séance de la commission, le député libéral a annoncé qu'il renonçait à présenter un rapport de minorité.